

# Le partage injuste de l'enveloppe

■ Dans l'attribution des moyens, les compagnies théâtrales sont délaissées au profit des théâtres. Les nouveaux dossiers doivent être introduits pour lundi. L'occasion d'exiger un rééquilibrage.

**L**es compagnies sont le moteur de la création théâtrale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sont les compagnies qui, aujourd'hui, sont les ambassadrices de nos artistes à l'étranger et en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'été dernier à Avignon, "Das Fräulein", Anne-Cécile Vandalem et le Raoul collectif ont rencontré un succès retentissant. Si le soutien des théâtres partenaires a été déterminant dans leur reconnaissance institutionnelle, la dynamique et l'autonomie artistique que seule une compagnie peut offrir sont à l'origine de leur réussite. L'institution est nécessaire et doit être au service de l'artiste mais l'artiste, c'est la compagnie.

Après deux ans de concertation, de débats et de prises de position publiques, la ministre de la Culture et son cabinet sont aujourd'hui à la veille de choix cruciaux dont l'impact sur tout le secteur sera décisif pour les années à venir. Ce lundi 16 janvier, tous les opérateurs de notre Fédération (compagnies et théâtres) auront à remettre leur demande de subvention pour la période 2018-2022. Aujourd'hui, les institutions reçoivent 89 % des subventions de l'enveloppe théâtre. Les compagnies, 11 %. A contrario, la part d'emploi artistique dans les théâtres est descendue à un plancher inadmissible de 27 % en moyenne alors qu'elle dépasse largement les 60 % à l'intérieur des compagnies.

La rémunération juste des acteurs, des auteurs, des metteurs en scène, des créateurs de lumières, des créateurs sonores, des scénographes, des créateurs de costumes, des artistes

techniciens, de tous ces artistes à la tâche chaque soir dans tous les théâtres et les lieux de culture de Bruxelles et de Wallonie passe par un financement plus juste des compagnies qui portent les projets artistiques et engagent directement ces travailleurs. Chaque euro investi dans une compagnie produit beaucoup plus d'emploi artistique qu'un euro investi dans un théâtre. Les compagnies ont structuellement très peu de frais fixes et consacrent mécaniquement la grande majorité de leur subvention à l'emploi intermittent et à la création.

Les institutions sont nos partenaires, nous travaillons avec elles tous les jours et nous espérons des théâtres efficaces avec lesquels nous pourrions collaborer et établir des relations équilibrées. Notre intention n'est pas de nous opposer à elles. Nous ne cherchons pas la division, au contraire. Néanmoins, une éventuelle augmentation de moyens orientée prioritairement vers les théâtres, qui négligerait l'importance d'un équilibre entre institutions et compagnies, aurait des conséquences terriblement négatives sur l'emploi des artistes intermittents et sur la nécessaire indépendance des compagnies.

Pour que le dynamisme artistique de notre Fédération ne s'éteigne pas, un rééquilibrage des moyens alloués à chacun est absolument nécessaire. C'est la seule et unique mesure indispensable et urgente.

→ (1) 75 compagnies professionnelles sont membres actifs du CCTA.

**ANTOINE LAUBIN**

Pour la CCTA  
(La Chambre  
des compagnies  
théâtrales  
pour adultes)<sup>(1)</sup>.

## Le contexte

**C'est une vraie révolution** qui débute lundi et qui conduira à redessiner à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 tout le paysage de notre théâtre, mais aussi de la danse, du cirque, du théâtre jeune public, de la musique classique et non classique et même du conte, dans un souci de "décloisonnement". Tous les systèmes d'aides divers seront remis à plat et unifiés dans un but de clarté et pour "mettre l'artiste au centre". Tous ceux qui veulent obtenir une aide doivent déposer leurs demandes ce lundi 16 au plus tard. On parle de 300 dossiers ! Les moyens étant limités, l'agitation est grande. Michel Kacenelenbogen, directeur du Public, a déjà appelé à un rassemblement lundi devant le cabinet de la ministre de tutelle, Alda Greoli, pour refuser la nouvelle diminution de 1 % des subsides aux arts de la scène. Faute de réponse, il évoque une grève (LLB du 31-12). Mais son initiative personnelle ne fait pas l'unanimité. **G.Dt**